

Bulletin d'adhésion à l'AMAP Croix-Luizet - 2018/2019

67 rue Octavie, 69100 VILLEURBANNE

<http://croix-luizet.eu/amap>

ca@croix-luizet.eu

Je, soussigné-e

adresse

téléphone courriel

adhère à l'AMAP Croix-Luizet du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Mon mail a changé depuis la dernière saison, merci de mettre à jour la liste de diffusion

Montant de l'adhésion : 17 € minimum

(dont 15 € sont reversés au réseau des Amap Auvergne-Rhône-Alpes <http://amap-aura.org/>)

Cocher l'option choisie :

Je choisis un montant supérieur à 17€ pour permettre à l'Amap Croix-Luizet un budget minimum de fonctionnement, je cotise à hauteur de €

Je cotise à hauteur de 17€, dont 15€ sont reversés au réseau des Amap AuRA

IMPORTANT: pour comprendre pourquoi la cotisation au réseau des Amap AuRA, consulter le site internet du réseau à <http://amap-aura.org/reseau-rhone-alpes/adhesion/>

Règlement par virement bancaire (à privilégier pour faciliter la gestion)	Règlement par chèque
IBAN : FR43 2004 1010 0715 0758 8F03 849	à l'ordre de AMAP CROIX LUIZET
BIC : PSSTFRPLYO	Banque :
Référence du virement :	n° du chèque :
	Nom du détenteur du compte si différent de l'adhérent-e :

Mon adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent-e sur le site internet de l'association.

Je reconnais avoir pris connaissance des principes des AMAP, tels que définis dans la charte des AMAP (disponible sur son site internet).

Je m'engage à **assurer au moins deux permanences** dans l'année, ou propose une autre tâche bénévole au sein de l'Amap :

Fait à Villeurbanne le

Signature de l'adhérent-e

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.